

ETAT DES LIEUX

	ME	EM	BE	OBSERVATIONS
CUISINE :				
- Peinture murs et plafond			X	
- Ameublement			X	
- Electricité			X	
- Carrelage mural			X	
- Fenêtre + mécanisme			X	
SEJOUR :				
- Peinture murs et plafond			X	
- Ameublement		X		
- Electricité			X	
- Baie vitrée + serrurerie			X	Attention : très fragile
- Rideaux + doubles-rideaux			X	
- Carrelage au sol			X	
- table du séjour	X			gondolée
SALLE DE BAINS + WC :				
- Peinture murs et plafond			X	
- Equipements rangements			X	
- Electricité			X	
- Carrelage au sol			X	
- Carrelage mural			X	

<----> ME = Mauvais Etat <----> EM = Etat Moyen <----> BE = Bon Etat <---->

CLOS DES OLIVIERS

LOCATIONS MEUBLEES X COTE D'AZUR

La détérioration des vitres, la propreté des plafonds et des murs, les raccords de peinture, le rebouchage des trous, le remplacement des serrures détériorées, le remplacement des interrupteurs et des prises de courant ainsi que l'entretien rebouchage des trous, le remplacement des serrures détériorées, le remplacement des interrupteurs et des prises de courant ainsi que l'entretien du matériel en bon état de marche

SONT LEGALEMENT A LA CHARGE DU LOCATAIRE (décret du 26 août 1987).

----- ETAT DES LIEUX CERTIFIE CONFORME AU DESCRIPTIF CI-DESSUS ENONCE -----

(Avec mention "LU ET APPROUVE") -----> FAIT A GOLFE-JUAN LE :

LE LOCATAIRE :

LE PROPRIETAIRE :

